

l'administration de la police au Canada. Les corps policiers agréés et d'autres organismes chargés d'assurer l'application de la loi fournissent les données. On retrouve également des renseignements complets sur les cas d'homicides, notamment sur les caractéristiques des contrevenants et des victimes et sur les moyens de perpétration de l'acte criminel.

**Aide juridique.** Ce programme fournit des renseignements descriptifs et statistiques sur l'aide juridique, notamment la prestation de conseils juridiques, la représentation devant les tribunaux et d'autres services juridiques en matières criminelle et civile.

**Tribunaux.** Le programme concernant les tribunaux fournit des renseignements sur les tribunaux et les services qu'offrent ces derniers. Des données dont la publication est prévue pour la fin de 1989 fourniront plus de précisions sur les ressources, les dépenses et le personnel des tribunaux. De plus, des projets sont en cours en vue de fournir des renseignements encore plus détaillés sur les causes que jugent les tribunaux. Des données descriptives sont recueillies sur les tribunaux de compétence civile et criminelle et sur les arrangements administratifs ayant trait à ces derniers.

**Services correctionnels.** Un programme fournit des renseignements sur les aspects fondamentaux des services correctionnels fédéraux et provinciaux comme les prisons, les pénitenciers, et les services de probation et de libération conditionnelle. Des statistiques sont également disponibles sur le personnel et les dépenses du secteur correctionnel, de même que sur les détenus, les libérés conditionnels et les contrevenants assujettis à une ordonnance de probation.

**Justice pour les jeunes.** Ce programme est destiné à fournir des renseignements sur le système judi-

ciaire à l'intention des jeunes en ce qui concerne l'application de la loi, le dépistage, les mesures de rechange et les procédures avant la comparution devant les tribunaux, pendant cette comparution, et après celle-ci. Il fournit actuellement des données sur les jeunes contrevenants ayant été traduits en justice.

### 20.9.2 Programme d'aide technique

Le service d'aide technique appuie l'élaboration des programmes statistiques et les transferts de technologie entre les administrations compétentes, les aidant à mettre au point des systèmes d'information opérationnels par l'entremise de ses experts techniques et de son personnel de soutien. Le programme d'aide technique vise les principaux éléments de l'appareil judiciaire dans les provinces et les territoires, et au sein de l'administration fédérale.

**Association fédérale-provinciale.** L'exploitation du Centre repose sur le principe selon lequel les tâches doivent être partagées en matière d'information juridique nationale. Il existe un conseil de l'information juridique qui est composé de tous les sous-ministres chargés de l'administration de la justice ainsi que du statisticien en chef du Canada. Sa principale mission consiste à assumer l'orientation et la surveillance de la collaboration fédérale-provinciale par l'examen des programmes, des priorités et des progrès.

Un comité officiel d'agents de liaison représente les membres du conseil de l'information juridique. Il est surtout chargé d'élaborer des programmes et des projets précis en collaboration avec le Centre. Les membres sont les porte-parole de l'administration publique qu'ils représentent. Des comités consultatifs des programmes fournissent également une expertise au Centre dans l'élaboration de programmes et de projets particuliers.

### Source

Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Coordonnateur : Roger Boe.